

Commune d'ESCOLIVES STE CAMILLE (Yonne)

COMPTE RENDU RÉUNION de CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Mme ALFARO Josette, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes ALFARO Josette, , BRAS Hélène, CLOP Anita, MARCHAL Ambre et MM BIZET Jean-François, , BORGNAT Benjamin, D'ANNOUX Bruno, HISQUIN Yvan, KUPRESKI Sacha, LUBRANO Eric, REGITZ Jean-Philippe et VANTHEEMSCHE Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS : BIRTEGUE Pascal (pouvoir à Philippe VANTHEEMSCHE), REGNART Mathieu (pouvoir à Eric LUBRANO), BILLOTTE Karine (pouvoir à Anita CLOP).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HISQUIN Yvan

ORDRE DU JOUR :

- I – Tarifs communaux
- II - Propositions de renégociations de prêts
- III - Aménagement Carrefour Chemin de Montégarrot/Voie Romaine et trottoirs Route de Vaux
- IV - Contrats Emploi Avenir
- V - Création de grade « Adjoint Technique de 1^{ère} Classe »
- VI - Rectification des limites de la CCA en matière d'eau potable sur le Schéma Départemental de coopération Intercommunale
- VII - Convention SDEY
- VIII - Travaux au site archéologique
- IX - Embauche au CLSH pour vacances d'hiver
- X - Questions diverses

Mme le Maire procède à la lecture du compte rendu de réunion du 26 novembre 2015 qui n'appelle aucun commentaire.

I – Tarifs communaux :

Tous les tarifs votés en 2015 ont été reconduits à l'identique pour 2016, sauf les tarifs de l'eau /assainissement qui seront débattus lors d'un prochain conseil à la suite des commissions du budget. Voir tableau ci-joint.

II – Propositions de renégociations de prêts :

Mme le Maire informe le conseil que suite à la forte diminution des taux d'intérêt des prêts, nous avons contacté deux banques pour renégocier les prêts :

- Banque Populaire pour un prêt de 300 000 € contracté en 2005 sur 15 ans, la renégociation fait économiser 3252 € d'intérêts
- 3 prêts sont renégociés auprès de la Caisse Epargne de Bourgogne qui ont été contractés en 2008-2011 et 2013 pour un montant global de 450 000 € et nous réduisons le montant total des intérêts remboursés de 34 416 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD sur les propositions de renégociation et MANDATE Mme le Maire pour la signature des nouveaux contrats.

III – Aménagement Carrefour Chemin de Montégarrot/Voie Romaine et trottoirs Route de Vaux :

Afin de sécuriser le carrefour Chemin de Montégarrot/Voie Romaine emprunté tous les jours par le car scolaire du regroupement pédagogique, il est envisagé de réaménager l'endroit afin de l'élargir et renforcer les bas-côtés. Ce dossier a déjà été évoqué en octobre 2015 et le conseil municipal a sollicité une subvention du Conseil Départemental de l'Yonne. Le dossier a été envoyé et réceptionné complet.

Aujourd'hui, le conseil doit examiner les différents devis reçus :

- Eurovia (base de la demande de subvention) : 10 363 € HT
- La Colas : 6 093 € HT
- RTP : 5 963 € HT
- Bougeat : 6 252 € HT

Ces entreprises ont également répondu à notre demande pour le décapage et remise en place de concassé compacté sur une longueur de 186 ml de trottoirs Route de Vaux

- Eurovia 5 079,36 € HT
- RTP.....14 587,50 € HT (avec dépose et repose de bordures de trottoirs)
- Bougeat..... 2 492,40 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise Bougeat pour un montant de travaux de 6 252 € HT pour l'aménagement du carrefour et de 2 492,40 € HT pour les trottoirs Route de Vaux.

IV – Contrats Emploi Avenir :

1) Le conseil municipal décide d'augmenter tous les contrats aidés de 1 % tous les ans, au renouvellement de contrat.

2) ***Renouvellement contrat Christopher FIORINI :***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le renouvellement à compter du 10/02/2016 de ce contrat à raison de 35 Heures par semaine rémunérées à 10,60 € bruts de l'heure pour la 3^{ème} et dernière année.

V – Création de grade « Adjoint Technique de 1^{ère} Classe » :

Mme le Maire explique qu'un adjoint technique de 2^{ème} classe, sur ancienneté a été promu à compter du 1/1/2016 au grade « d'adjoint technique 1^{ère} classe ». Aussi, afin de finaliser cette promotion, le conseil doit donner son accord pour l'ouverture du grade, qui n'existe pas dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** pour ouvrir ce grade à compter du 1/1/2016 et transférer l'IAT accordée à cet agent sur son nouveau grade Mme le Maire est mandatée pour faire toutes les démarches nécessaires.

VI - Rectification des limites de la CCA en matière d'eau potable sur le Schéma Départemental de coopération Intercommunale

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture demande un nouvel avis sur le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) suite à la rectification des limites de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois en matière d'eau potable car la commune de St Bris fait déjà partie de la CCA et que les communes de Coulanges-la-Vineuse, Escolives, Gy l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes ont vocation à intégrer la CCA avec une compétence « eau potable » contrairement à la carte présentée du 12/10/2015 qui mentionnait nos communes de la CCPC comme faisant déjà partie de la CCA et la commune de St Bris à intégrer.

Après en avoir délibéré et examiné les nouvelles limites de la CCA qui correspondent en effet à la réalité par rapport à la carte présentée le 12/10/2015, le conseil municipal **CONFIRME** les avis donnés par délibération N° 2015-11-98 du 26/11/2015, à savoir :

- Qu'il n'approuve pas la carte de l'Eau potable du SDCI
- Qu'il n'approuve pas le nouveau périmètre de compétence de la Fédération des Eaux Puisaye Forterre pour 4 raisons : Les captages de la Plaine du Saulce alimentent déjà la CCA – La lyonnaise des Eaux assure déjà la maintenance de notre réseau communal – un raccordement avec le réseau de la CCA existe déjà – un rapprochement avec l'Auxerrois est plus cohérent du point de vue territorial.

VII – Conventions SDEY :

- 1) Extension Parcelle AI 164 (Martignon/Boussard)

La part revenant à la commune pour ces travaux d'extension des réseaux Basse Tension et France Télécom est de 7 164,11 € (66% du HT pour le réseau BT et 70 % du TTC pour FT), le Syndicat ne participant qu'à 34 % du HT pour le BT et 30 % du TTC pour le FT.

Le conseil reporte sa décision après l'accord du permis de construire.

- 2) Groupement d'Achat de gaz :

Le SDEY demande que la collectivité se prononce sur le maintien de notre adhésion pour le troisième groupement d'achat de gaz. Notre délibération d'adhésion du 25/9/2014 ne spécifiait pas de date de fin d'adhésion, donc sans avis contraire, notre dossier sera reconduit automatiquement pour la mise en concurrence de nos contrats sur la période 2017/2018.

Après en avoir discuté le conseil souhaite continuer à adhérer au troisième groupement d'achat de gaz Bourguignon.

VIII – Travaux au site archéologique :

1) Travaux d'électricité :

Sacha KUPRESKI explique que des travaux électriques d'installation et de maintenance sont à prévoir au site archéologique. Ceux-ci concernent :

- **Le pré-câblage pour éclairage du chemin de visite** : tirage de câble et distribution d'un éclairage LED sur installation existante, fourniture d'un luminaire colonne LED, création d'une tranchée sur huit mètres et remplacement d'un transformateur sur éclairage existant.
- **L'éclairage de la passerelle** : installation de 2 par 30 (spots) fournis par la commune, tirage de câble, reprise sur boîte existante et fixation des spots sur poutrelle.
- **La cour** : remplacement de lampes et fixation de deux hublots en façade.
- **Le couloir sanitaire** : création d'un va-et-vient sous goulotte plastique et tirage de ligne avec interrupteur étanche.

Sacha KUPRESKI présente deux devis de de l'entreprise

- ENERGITEC..... : 1 275 € HT
- ELECTRICITE GENERALE GAY JO.....: 1 305 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** pour le devis de l'entreprise ENERGITEC

Par ailleurs, Sacha KUPRESKI indique que, suite à la réunion de la dernière commission du site archéologique, le 13 janvier dernier, il a été préconisé de procéder au remplacement du matériel informatique devenu obsolète ainsi qu'à l'achat d'une TV et lecteur DVD pour la diffusion des supports de présentation audiovisuels à l'attention des visiteurs. L'estimation de l'investissement est de l'ordre de 1300 EUR. Le montant sera affiné lors du prochain conseil municipal.

Enfin, pour 2016, la commission définit comme prioritaire la rénovation du toit du dépôt de fouilles qui n'assure plus l'étanchéité à l'eau. Une étude portant sur la pose de panneaux photovoltaïques pourrait notamment être envisagée.

Bilan financier 2015 et fréquentation du site :

- en 2015, le site archéologique a enregistré une fréquentation de 3150 visiteurs, soit une hausse de + 8,96% par rapport à l'année précédente et de + 24,4% sur les deux dernières années. La dépense globale est de 76 847,08 €. Elle comprend les charges générales : 26 840,67 € ; les charges de personnel : 40 923,61 € ; les dépenses d'investissement : 9082,80 €.
-
- La recette globale se monte à 94 118,27 €. Elle comprend la dotation Etat pour les salaires : 36 600 €; la dotation Etat pour les frais de fonctionnement : 32 582 €, la régie : 6397 € (+60%) ; les remboursements pour les contrats aidés : 18 539,27 €.
-
- Les comptes présentent un solde positif de 17 271,19 €

IX – Embauche au CLSH pour Vacances d’Hiver :

Mme le Maire informe le conseil municipal que l’effectif d’encadrants pour les vacances d’hiver est le suivant :

- Direction : Valérie LESIEUR (convention de mise à disposition de la CCPC)
- Animation : 1 animatrice BAFA (convention de mise à disposition CCPC) – 1 animateur (mise à disposition gratuite de la commune de Coulanges) 1 stagiaire BAFA (mise à disposition de la CCPC) – 1 animateur titulaire de la commune sur une semaine et 1 animatrice en CAE/CUI sur l’autre semaine – 1 CEE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour l’embauche en CEE sur 5 jours rémunérés à 67,70 € bruts par jour plus congés payés.

X – Questions diverses :

1) Bons achat

Mme le Maire informe le conseil municipal qu’en fin d’année 2015, afin de récompenser le travail accompli par le personnel, elle a octroyé des bons cadeau à choisir auprès de Conforama ou Décathlon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE cette initiative et ouvre les crédits nécessaires à la prise en charge de cette dépense sur le budget 2016.

2) Indemnités des Elus : (DELIBÉRATION AU PROCHAIN CONSEIL)

En application de la loi N° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l’exercice, par les élus locaux, de leur mandat, pour les communes de moins de 1000 habitants, l’indemnité du maire doit être égale au montant maximal autorisé soit de 1 178,46 € bruts par mois à compter du 1/1/2016. Les 4 adjoints devront donc se répartir le solde par rapport à l’enveloppe maximale autorisée pour la strate de 2 432,94 €, soit **1 254,48 €** bruts par mois.

Le conseil municipal décide de délibérer sur ce sujet lors de sa prochaine réunion.

3) Devis pour électricité local technique :

M Lubrano explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'intervenir sur l'électricité du local technique pour une remise aux normes.

Le devis proposé par M BUREAU est de 2 123,64 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD sur ce devis

4) Remboursement d'indemnités à un stagiaire au site archéologique

Pendant 20 jours sur décembre, un stagiaire est intervenu sur le site archéologique venant de Roffey soit 46 kms X 2 par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour l'attribution d'indemnités kilométriques qui seront calculées sur le barème des impôts en fonction de son véhicule.

5) Indemnités de conseil au Trésorier

Après en avoir délibéré le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le versement 416,44 € pour l'année 2015 en montant net.

6) Renouvellement contrat pour archivage :

Mme le Maire explique au conseil que le travail d'archivage commencé en novembre a bien avancé mais n'est pas terminé. Afin de mener à bien cette tâche, il est nécessaire de reprendre cette personne sur 1 mois à raison de 12 Heures par semaine rémunérées sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3 des adjoints administratifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD et mandate Mme le Maire pour faire le contrat.

7) Philippe VANTHEEMSCHE propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts du site archéologique par l'EPNAK pour l'année 2016. Cette convention comprend 8 tontes des 6315 m2 et 2 tailles des arbustes par an pour un montant global de 7962 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD et mandate Mme le Maire pour faire le contrat.

8) Suite à des réflexions de riverains concernant le stationnement et la vitesse rue du Montant et rue des Orphelins, Philippe VANTHEEMSCHE évoque la nécessité de créer des emplacements de stationnements en alternés.

Après discussion, le Conseil Municipal organisera une réunion publique avec les riverains pour évoquer les solutions envisageables.

Pour information à la population : recrudescence de cocons de chenilles processionnaires sur la commune, il faut absolument que les propriétaires qui en constatent la présence sur leurs arbres, prennent des mesures radicales avant mars, période à laquelle les chenilles redescendent en terre

Prochaine réunion prévue le 25 février 2016

Le Maire, Josette ALFARO

